

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
RÉSOLUTION NUMÉRO PP-92**

**PROJET PARTICULIER VISANT À PERMETTRE L'OCCUPATION AUX FINS DE L'USAGE « ENTREPRENEUR ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION » (PLOMBERIE, ÉLECTRICITÉ ET ÉLECTRONIQUE) PRÉVU AU 11 761, AVENUE LUCIEN-GENDRON, SUR LE LOT 1 076 370 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL – DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES**

AVIS est, par la présente, donné par la soussignée :

QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, par sa résolution numéro CA14 3004 0114, a adopté lors d'une séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> avril 2014, le premier projet de résolution numéro PP-92, lequel porte le titre ci dessus mentionné et abrégé.

QUE conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), ce premier projet de résolution sera soumis à une consultation publique le **mercredi 30 avril 2014, à compter de 18 h 30** au Centre communautaire Rivière-des-Prairies, situé au 9140, boulevard Perras, dans la grande salle communautaire au sous-sol.

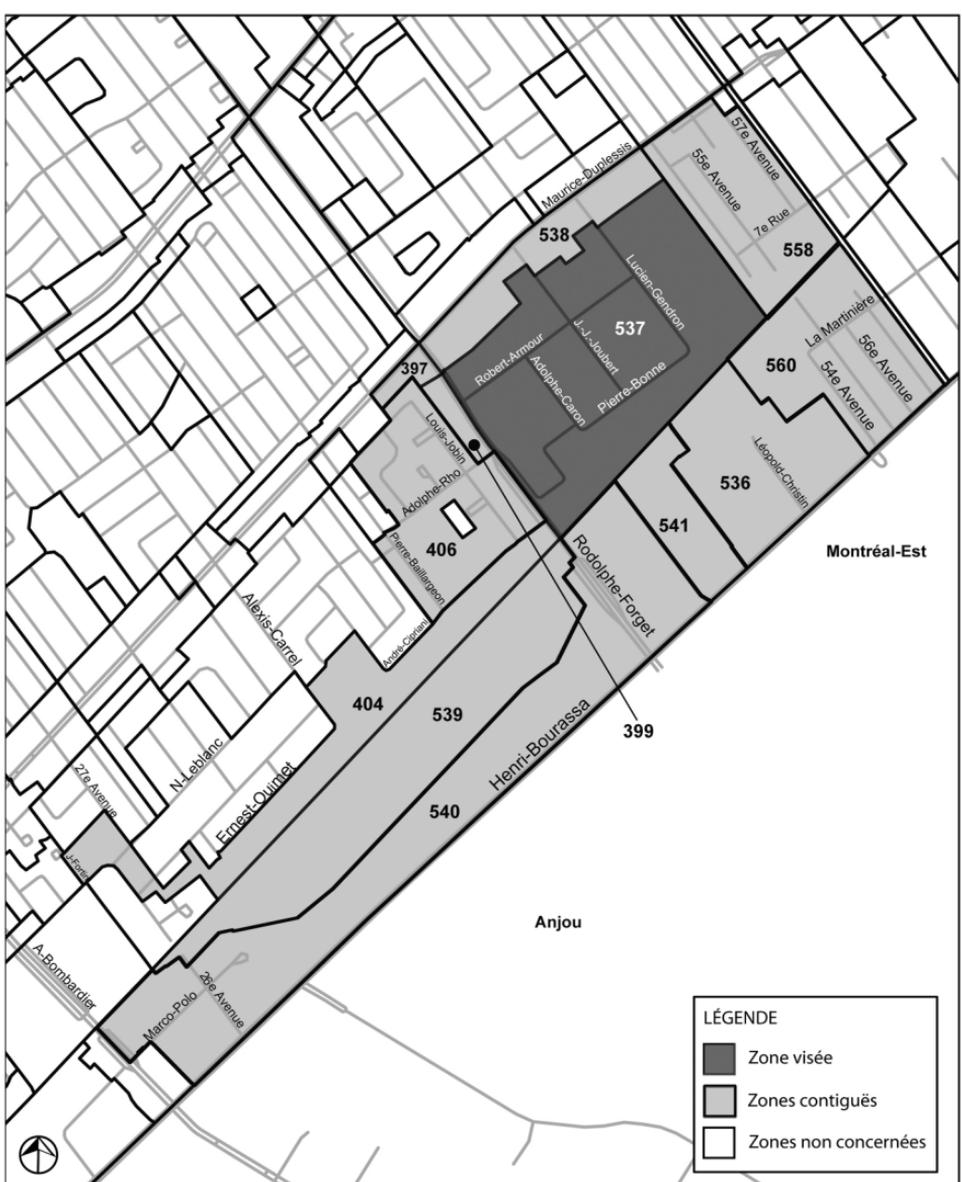
QUE l'objet de ce premier projet de résolution vise à permettre la construction d'un bâtiment commercial répartie sur deux (2) étages. Le bâtiment abritera un entrepreneur spécialisé en plomberie, électricité et électronique. Des espaces administratifs et de bureaux seront aménagés sur deux étages dans la partie avant du bâtiment.

QU'au cours de cette assemblée publique, la mairesse d'arrondissement ou tout membre du conseil désigné par elle, expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer à ce sujet.

QUE ce premier projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de résolution vise la zone numéro 537. Les personnes intéressées de la zone visée et de ses zones contiguës telles qu'identifiées au plan ci dessous, pourront éventuellement participer à une procédure d'approbation référendaire pour les dispositions du projet de résolution, si elles en manifestent le désir.

Le plan ci-dessous illustre la zone visée et les zones contiguës.



QUE ce premier projet de résolution et le plan ci-contre sont disponibles pour consultation au bureau d'arrondissement situé au 7380, boulevard Maurice-Duplessis, bureau 102, ainsi que dans les bureaux Accès Montréal situés au 3445, rue Robert-Chevalier à Pointe-aux-Trembles, et au 8910, boulevard Maurice-Duplessis à Rivière-des-Prairies, aux heures régulières d'ouverture, soit du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Donné à Montréal,  
ce 15<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2014.

Julie Boisvert  
Secrétaire d'arrondissement substitut

Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : [ville.montreal.qc.ca/rdp-pat](http://ville.montreal.qc.ca/rdp-pat)